



Indemnité de fin de contrat

Par **sand**, le **12/01/2009** à **01:20**

bonjour, actuellement je suis en cdd sachant que j'ai déjà effectué deux cdd avant dans la même entreprise - 1er contrat: janvier 07 à février 07 SOLDES - 2e contrat: février 07 à février 08 CONGE PARENTAL - 3e contrat: février 08 au 16 février 09 CONGE PARENTAL. mon employeur est de très mauvaise foi m'avait promis un CDI à la fin de ce contrat et c'est rétracté verbalement comme sur pleins d'autres sujets (vacances, planning...). je me suis renseigné sur mes droits et on m'a dit que je percevrais à la fin de mon contrat des indemnités de fin de contrat, donc pour mes 3 cdd, car j'aurai pas d'avenir dans cette entreprise. cependant vu l'attitude négative de mon employeur, il m'a averti que je toucherais rien à la fin de ce contrat je crains qu'il va tout faire pour m'empêcher de percevoir mes indemnités qui est mon droit! il a essayé de me chercher des fautes mais ça ne marche pas. maintenant je lis dans certains articles que je pourrais ne pas les percevoir si mon employeur me propose un CDI, mais dans ce cas là si ça devait se passer ça serait une fausse proposition! car il n'a pas de besoin réel sachant que l'entreprise chute d'après ces dires. la question que je me pose actuellement est la suivante: Quelle est la date limite pour proposer un CDI avant la fin d'un cdd? 1 mois? merci d'avance